

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

-

Mercredi 10 mai 2023

CLASSEMENT SANS SUITE PAR LE PNF POUR ABSENCE D'INFRACTION DE LA PLAINTE DEPOSEE PAR DES ELUS VERTS CONTRE VALERIE PECRESSE POUR PRISE ILLEGALE D'INTERETS/ALSTOM

Valérie Péresse, Présidente de la Région Île-de-France et d'Île-de-France Mobilités, se félicite de la décision du Parquet National Financier de classer sans suite pour absence d'infraction, la plainte déposée contre elle par des élus d'Europe Ecologie Les Verts, en février 2022 en pleine campagne présidentielle, pour "prise illégale d'intérêts" avec la société Alstom.

Elle rappelle avoir déposé plainte immédiatement pour dénonciation calomnieuse contre Mme Senee, M. Belliard et M. Pegeon, à la suite de cette manipulation politique grossière.

Elle ne laissera pas salir, ni son honneur, ni sa famille, par cette nouvelle instrumentalisation par Les Verts de l'article 40 du code de procédure pénale à des fins de calomnie, alors que sa situation patrimoniale personnelle et familiale était publique, connue depuis 2016, conformément aux obligations de la HATVP.

Valérie Péresse avait en effet à plusieurs reprises depuis 2016 détaillé publiquement toutes les mesures qu'elle avait prise pour éviter tout conflit d'intérêts avec l'entreprise Alstom, dont son mari avait été salarié avant son élection. Le PNF l'a informée qu'il vient de transmettre cette plainte en dénonciation calomnieuse pour instruction au parquet de Paris.

Contacts presse Île-de-France Mobilités :

Amélie Lange : amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr – 01 82 53 80 90 – 07 60 10 95 05

Alexandre Bergalasse : alexandre.bergalasse@iledefrance-mobilites.fr – 01 47 53 28 42